

N° 37200001 au catalogue
ISBN 978-0-660-38989-9

Guides de référence technique de la Plateforme longitudinale entre l'éducation et le marché du travail (PLEMT)

Indicateurs de la persévérance et de la diplomation des étudiants postsecondaires, de 2011-2012 à 2018-2019

Date de diffusion : le 9 juin 2021

 Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada 

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Programme des services de dépôt

- | | |
|-----------------------------|----------------|
| • Service de renseignements | 1-800-635-7943 |
| • Télécopieur | 1-800-565-7757 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie 2021

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Table des matières

1. Introduction.....	5
2. Plateforme longitudinale entre l'éducation et le marché du travail (PLEMT)	5
2.1 Principales caractéristiques de la PLEMT	5
2.2 Accessibilité, confidentialité et protection des renseignements personnels.....	6
2.3 Ensembles de données de base et supplémentaires.....	6
3. Sources des données utilisées pour calculer les indicateurs de la persévérance et de la diplomation au niveau postsecondaire.....	6
3.1 Données du Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP)	7
4. Méthodologie utilisée pour calculer les indicateurs de la persévérance et de la diplomation... 7	7
4.1 Définition de la population cible	7
Sélection des programmes du SIEP	7
Définition des cohortes de nouveaux inscrits	8
Renseignements manquants et personnes ne faisant pas partie du champ de l'enquête	8
Ajustements des données.....	8
Population cible finale	9
4.2 Calcul des indicateurs de la persévérance et de la diplomation.....	9
Périodes d'observation et points temporels servant à mesurer les indicateurs	9
Présentation des indicateurs dans les tableaux.....	9
Taux de persévérance	10
Taux de diplomation.....	10
Délai moyen pour obtenir un titre scolaire	11
4.3 Types d'analyses	11
5. Analyse de la qualité	13
5.1 Lacunes statistiques.....	13
Canada.....	13
Nouveau-Brunswick.....	13
Québec	14
Ontario.....	14
Manitoba	14
Saskatchewan	14
Colombie Britannique	14
Territoires.....	14
5.2 Confidentialité et arrondissement.....	14
5.3 Limites	15

Annexe A : Sommaire et liste des tableaux.....	16
Liste des tableaux	16
Annexe B : Glossaire	17
Annexe C : Impacts des lacunes dans les données sur les indicateurs	18
Établissements qui commencent à déclarer après 2009-2010	18
Établissements qui ne déclarent pas pour la période de suivi d'une cohorte des nouveaux inscrits	18

Indicateurs de la persévérance et de la diplomation des étudiants postsecondaires, de 2011-2012 à 2018-2019

1. Introduction

Statistique Canada, en collaboration avec les provinces et territoires, Emploi et Développement social Canada (EDSC), ainsi que d'autres intervenants, a élaboré la Plateforme longitudinale entre l'éducation et le marché du travail (PLEMT).

La PLEMT permet l'intégration longitudinale des données administratives relatives à l'éducation et d'autres sources de données afin de fournir des ensembles de données personnalisés à des fins analytiques.

Le programme de la PLEMT permet de combler les lacunes statistiques et de mieux comprendre les parcours des étudiants et des apprentis, leur transition vers le marché du travail et les résultats au fil du temps.

Les données de la PLEMT peuvent aider à répondre à une vaste gamme de questions stratégiques relatives à la persévérance, à la réussite, à la mobilité et aux parcours des étudiants et des apprentis, ainsi qu'à étudier leurs résultats sur le marché du travail.

Grâce à ces données, les décideurs sont en mesure de mieux comprendre les divers types de parcours que les étudiants peuvent suivre tout au long de leurs études postsecondaires ou de leur formation d'apprenti, de même que les caractéristiques des étudiants qui pourraient avoir un lien avec ces parcours.

La clientèle visée par la PLEMT comprend les ministères provinciaux de l'Éducation, les autorités en matière d'apprentissage, les établissements d'enseignement postsecondaire, les ministères du gouvernement fédéral, le milieu universitaire, les chercheurs, les étudiants et parents qui souhaitent en apprendre davantage sur les résultats des diplômés, et d'autres groupes d'intervenants dans les domaines de l'éducation et du marché du travail.

2. Plateforme longitudinale entre l'éducation et le marché du travail (PLEMT)

2.1 Principales caractéristiques de la PLEMT

1. **Plateforme** — La Plateforme permet aux chercheurs d'obtenir de l'information sur les anciennes cohortes d'étudiants de niveau collégial et universitaire et d'apprentis inscrits, de mieux comprendre leur cheminement et de déterminer de quelle façon leurs études et leur formation ont influé sur leurs perspectives de carrière.
2. **Ensembles de données intégrés sécurisés** — Ces ensembles de données intégrés nous permettent d'en savoir plus qu'au moyen d'un seul ensemble de données ou d'une seule enquête. Des ensembles de données intégrés signifient que tous les ensembles de données de la PLEMT peuvent être appariés en utilisant un identificateur de couplage anonyme qui se trouve dans chaque fichier. Après avoir déterminé quels ensembles de données de la PLEMT sont nécessaires pour répondre à une question stratégique ou de recherche en particulier, les chercheurs peuvent utiliser l'identificateur de couplage anonyme qui se trouve dans chaque fichier pour appairer ces ensembles de données. L'intégration des ensembles de données s'effectue dans l'[Environnement de couplage de données sociales](#) (ECDS) de Statistique Canada, qui maintient les normes les plus élevées en matière de protection des renseignements personnels et de sécurité des données.
3. **Données longitudinales** — Les données accessibles dans la PLEMT sont couplées longitudinalement, ce qui permet aux chercheurs de mieux comprendre les comportements et les résultats des étudiants et des apprentis au fil du temps.
4. **Données accessibles** — Les chercheurs ont accès à tous les ensembles de données préparés pour la PLEMT par l'intermédiaire du Réseau canadien des centres de données de recherche (CDR).

2.2 Accessibilité, confidentialité et protection des renseignements personnels

Les ensembles de données intégrés de la PLEMT sont réputés être des renseignements statistiques de nature délicate et sont assujettis aux exigences en matière de confidentialité de la *Loi sur la statistique*. Les employés de Statistique Canada qui créent les ensembles de données intégrés aux fins de recherche ont accès aux données seulement une fois qu'elles ont été dépouillées des identificateurs personnels. De plus, seuls les employés de Statistique Canada et les personnes réputées être employées qui ont besoin d'accéder aux données dans le cadre de leur travail d'analyse ont accès aux fichiers analytiques couplés.

Ces données sont traitées de manière tout aussi confidentielle que les données des enquêtes menées par Statistique Canada.

Les résultats tirés de la PLEMT sont diffusés sur le site Web de Statistique Canada.

Les données de la PLEMT sont également accessibles dans les centres de données de recherche (CDR) de Statistique Canada, uniquement aux chercheurs dont les projets ont été approuvés. Ces derniers peuvent accéder aux données dans l'environnement sécurisé offert par les CDR, dont le personnel est composé d'employés de Statistique Canada. Les CDR sont régis par la *Loi sur la statistique*, conformément à toutes les règles en matière de confidentialité, et sont accessibles aux chercheurs une fois qu'ils ont prêté serment en vertu de la *Loi sur la statistique* en tant qu'« employés réputés ».

2.3 Ensembles de données de base et supplémentaires

La PLEMT comprend deux types d'ensembles de données : des ensembles de données **de base** et des ensembles de données **supplémentaires**.

Les ensembles de données **de base** de la PLEMT sont mis à jour chaque année et comprennent ce qui suit :

1. **Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP)** — Un ensemble de données administratives sur les effectifs et les diplômés des collèges et universités publics canadiens, selon le type de programme, la sanction d'études, et le domaine d'études pour chaque année scolaire. La PLEMT comprend les données du SIEP à partir de 2009 pour l'ensemble des provinces et des territoires, à partir de 2005 pour les quatre provinces de l'Atlantique, et à partir de 2004 pour l'Alberta.
2. **Système d'information sur les apprentis inscrits (SIAI)** — Un ensemble de données administratives annuelles pancanadiennes (provinciales et territoriales) sur les apprentis inscrits et les travailleurs qualifiés. La PLEMT comprend les données du SIAI à partir de 2008.
3. **Impôt sur le revenu du Fichier des familles T1 (FFT1)** — Certains renseignements tirés des données de l'impôt sur le revenu à partir de 1992 sont accessibles pour tous les enregistrements du SIEP et du SIAI qui ont été couplés aux données du Fichier des familles T1.

Les ensembles de données supplémentaires sont d'autres ensembles de données qui sont intégrés dans la PLEMT pour ajouter de nouveaux indicateurs aux fins de recherche. Avec le temps, les ensembles de données supplémentaires qui sont intégrés à la PLEMT sont de plus en plus nombreux et pourraient comprendre des données d'enquête déjà recueillies par Statistique Canada, des données administratives déjà obtenues par ce dernier et des données administratives dont il ne dispose pas encore. La liste des fichiers de la PLEMT qui se trouvent actuellement dans les CDR figure sur le [site Web de Statistique Canada](#) (tapez « PLEMT » dans la fenêtre *Filtrer les articles*).

3. Sources des données utilisées pour calculer les indicateurs de la persévérance et de la diplomation au niveau postsecondaire

Les données utilisées pour le calcul des indicateurs de la persévérance et de la diplomation au niveau postsecondaire proviennent du Système d'information sur les étudiants postsecondaires ([SIEP](#)).

3.1 Données du Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP)

Le SIEP est une base de données administrative annuelle nationale qui permet à Statistique Canada de produire des renseignements détaillés sur les effectifs et les diplômés des établissements postsecondaires publics canadiens, afin de répondre aux besoins en matière d'élaboration de politiques et de planification dans le domaine de l'enseignement postsecondaire. Le SIEP permet de recueillir des renseignements relatifs aux programmes et aux cours offerts dans un établissement, de même que des renseignements au sujet des étudiants eux-mêmes, ainsi que sur les programmes et les cours auxquels ils sont inscrits ou pour lesquels ils ont obtenu un diplôme. Les données du SIEP ont été couplées longitudinalement à l'aide de la Plateforme longitudinale entre l'éducation et le marché du travail (PLEMT).

La date de début de chaque année de déclaration dans le SIEP est le lendemain de la fin de la session d'hiver précédente, qui se situe habituellement en avril, mai ou juin, mais cela peut varier selon l'établissement. La période de référence correspond à une année à partir de cette date de début. Pour faciliter la compréhension, dans le présent document, l'expression « année scolaire » est utilisée au lieu de l'expression « année de déclaration ».

Pour ce projet, le fichier longitudinal (SIEP) des années scolaires allant de 2009-2010 à 2018-2019 (inclusivement) a été utilisé à la fois pour identifier les cohortes d'entrée et pour calculer les indicateurs de la persévérance et de la diplomation¹.

4. Méthodologie utilisée pour calculer les indicateurs de la persévérance et de la diplomation

Huit cohortes d'entrée pour chacune des années scolaires allant de 2011-2012 à 2018-2019 ont été calculées à l'aide du SIEP. Ces cohortes figurent dans les tableaux 37-10-0136, 37-10-0138, 37-10-0139, 37-10-0140, 37-10-0143, 37-10-0145 et 37-10-0146.

4.1 Définition de la population cible

Sélection des programmes du SIEP

Les diplômés sont regroupés selon leur titre scolaire en utilisant la [Classification des programmes et des sanctions d'études](#) (une combinaison des variables portant sur le type de programme et le type de sanction d'études du SIEP).

Les étudiants qui se sont inscrits pour la première fois dans un programme menant vers les titres scolaires suivants ont été suivis dans le temps afin de produire des indicateurs de persévérance et de diplomation :

1. Certificat de formation technique ou professionnelle²
2. Diplôme de formation technique ou professionnelle³
3. Grade de premier cycle⁴
4. Maîtrise
5. Doctorat

Il s'agissait des cinq titres scolaires les plus importants qui étaient offerts dans la plupart des provinces et des territoires et dont la taille de la cohorte permettait d'en faire une analyse détaillée.

1. Les établissements dont les données ont été imputées dans le SIEP (pour compenser les lacunes dans les données au cours de la période analysée) n'ont pas été intégrés dans le projet sur le parcours des étudiants. Pour en savoir plus, voir la [section 5](#), Analyse de la qualité.

2. Cela comprend les certificats typiques de niveau collégial, qui peuvent également être offerts par des universités. Les attestations et autres titres scolaires de courte durée ont été exclus.

3. Cela comprend les diplômes typiques de niveau collégial, y compris les diplômes techniques des cégeps du Québec, mais ils peuvent également être offerts par des universités. Les diplômes préuniversitaires offerts par les collèges et cégeps du Québec ne sont pas compris dans cette catégorie.

4. Les établissements, les provinces et les territoires peuvent choisir de déclarer des programmes liés à des diplômes professionnels, par exemple, dentisterie (D.C.D., D.M.D.), droit (LL.B., J.D., B.C.L.), médecine (M.D.), optométrie (O.D.), pharmacie (Pharm.D., B.S., B.Sc., B.Pharm.) ou médecine vétérinaire (D.M.V.) et des programmes de baccalauréat en éducation, soit dans le cadre de grades de premier cycle, soit de grades postérieurs au baccalauréat, excluant les études supérieures, selon que le résultat du programme est perçu comme étant supérieur à un premier grade de premier cycle ou « post-grade ». Ce facteur peut s'ajouter aux lacunes dans les résultats des indicateurs des diplômés du premier cycle entre les provinces et les territoires et peut être attribuable aux différences entre les systèmes d'éducation. Les indicateurs de la persévérance et de la diplomation n'ont pas été produits pour les programmes de grades postérieurs au baccalauréat, excluant les études supérieures, en raison du moins grand nombre de chiffres globaux.

Définition des cohortes de nouveaux inscrits

Aux fins de la présente analyse, une cohorte d'entrée (ou cohorte de nouveaux inscrits) se définit comme les étudiants âgés de 15 ans ou plus (à la fin de l'année civile) qui se sont inscrits pour la première fois dans un programme d'études menant à un titre scolaire pendant l'année scolaire précisée et qui étaient inscrits à temps plein⁵ à la date de référence de l'automne de cette année scolaire. La date de référence de l'automne est une date que choisit l'établissement d'enseignement postsecondaire et qui est comprise entre le 30 septembre et le 1^{er} décembre. Par conséquent, le nombre d'étudiants dans chaque cohorte d'entrée est inférieur au nombre total de nouveaux étudiants pendant l'année scolaire complète. Cette méthodologie exclut une plus grande proportion de nouveaux inscrits dans les collèges comparativement aux universités, puisque les collèges accueillent généralement plus d'étudiants de façon continue, ont des périodes d'inscription plus variées (surtout pour les programmes plus courts, par exemple, l'hiver et le printemps) et ont une plus grande proportion d'étudiants à temps partiel.

Les nouveaux inscrits sont définis comme les étudiants inscrits à une année scolaire donnée, mais qui n'étaient pas inscrits à un programme menant au même titre scolaire aucune des deux années précédentes⁶.

Une année de données du SIEP comprend tous les étudiants inscrits et non seulement les nouveaux inscrits. Ainsi, les nouveaux inscrits au cours d'une année de cohorte particulière sont définis comme ceux qui n'étaient pas déjà inscrits pour le même type de sanction d'études dans les données des années précédentes du SIEP.

On a déterminé qu'il suffisait de remonter jusqu'aux deux ans antérieurs de données du SIEP pour exclure la majorité des étudiants n'étant pas dans leur première année d'études pour une année scolaire sélectionnée du SIEP pour chaque titre scolaire et tous les groupes d'âge. Cela signifie que la première cohorte de nouveaux inscrits qui a pu être suivie pour les indicateurs de persévérance et de diplomation était celle de 2011-2012, puisque les données de 2009-2010 et de 2010-2011 ont été utilisées pour déterminer quels étudiants de 2011-2012 étaient en fait de nouveaux inscrits. On a ensuite pu suivre les nouveaux inscrits jusqu'à l'automne 2018-2019, l'année la plus récente pour laquelle les données du SIEP étaient disponibles.

Il convient de souligner que certains résultats des indicateurs pourraient être légèrement biaisés puisque cette méthode rétrospective sur deux ans n'a pas permis de déterminer la petite proportion d'étudiants qui avaient effectivement commencé leur programme menant à un titre scolaire avant cette date, mais qui avaient pris une pause au cours des deux années précédentes. Elle n'a pas non plus permis d'identifier les nouveaux étudiants ayant des crédits d'un autre programme qui auraient pu être transférés au nouveau programme et réduire la durée totale de leurs études. Ce biais était également plus important pour les étudiants plus âgés, qui sont peut-être plus susceptibles d'entrer dans le système d'éducation et d'en sortir⁷.

Les cohortes de nouveaux inscrits ont été suivies dans cette analyse à partir de l'année de l'inscription initiale telle que définie ci-dessus, dans la mesure où ils étaient inscrits à temps plein ou à temps partiel, au cours des années scolaires ultérieures.

Renseignements manquants et personnes ne faisant pas partie du champ de l'enquête

Les dossiers des étudiants pour lesquels il manquait des renseignements démographiques clés (genre ou âge) pour toutes les années ont été supprimés parce qu'il n'y avait pas suffisamment de renseignements pour les classer. Les dossiers des étudiants pour lesquels les renseignements sur le « statut de l'étudiant au Canada » n'avaient pas été déclarés pendant l'année de l'inscription initiale au programme ont également été exclus. Le nombre de ces dossiers variait selon l'année, l'établissement et le type de sanction d'études.

Ajustements des données

Pour assurer la cohérence et l'homogénéité de la méthodologie dans les différents établissements, les étudiants du grade de premier cycle qui étaient dans un domaine d'études « d'études générales », souvent une « première année commune » à l'université, ont été reclassés du domaine d'études « SACHES », tel que classé par la

5. L'établissement postsecondaire qui a fourni les données aux fins du SIEP définit ce qui constitue une inscription à temps plein (ou à temps partiel).

6. La variable du SIEP pour la date de début initiale d'un programme ne pouvait pas être utilisée pour représenter les nouveaux inscrits, puisque quelques provinces ou territoires ne l'ont pas déclarée et que d'autres répondants l'ont utilisée de manière aléatoire ou pour des changements de programmes autres que le titre scolaire global.

7. L'ampleur du biais variait selon le titre scolaire, la durée typique du programme et l'âge des étudiants.

Classification des programmes d'enseignement (CPE) de 2016 – Regroupements STGM et SACHES, au domaine d'études « non classé » pour les tableaux relatifs au domaine d'études. Cette reclassification n'a pas été appliquée aux étudiants « d'études générales » des établissements des Maritimes.

Population cible finale

Les données finales sur la population étudiante cible étaient constituées de toutes les nouvelles inscriptions d'étudiants âgés de 15 ans et plus commençant dans l'un des cinq titres scolaires postsecondaires sélectionnés pendant l'année de la cohorte et elles excluaient les personnes pour lesquelles il manquait des variables démographiques clés (genre, âge ou le statut de l'étudiant au Canada). Les indicateurs ont été calculés pour toutes les années des cohortes de 2011-2012 à 2018-2019, lorsqu'un nombre suffisant d'années de suivi était disponible.

4.2 Calcul des indicateurs de la persévérance et de la diplomation

Périodes d'observation et points temporels servant à mesurer les indicateurs

Les indicateurs présentés ci-dessous, soit le taux de persévérance, le taux de diplomation et le délai moyen d'obtention du diplôme, sont calculés à plusieurs points temporels ou au cours de certaines périodes d'observation pour chaque titre scolaire. Les points temporels de la mesure dépendent de la durée typique des programmes d'études et de la disponibilité des données longitudinales, et ils seront révisés dans les prochaines diffusions, à mesure que d'autres données seront disponibles.

Plus précisément, le taux de persévérance est calculé à plusieurs points temporels et seulement pour les programmes d'études de plus longue durée. À leur tour, le taux de diplomation et le délai moyen d'obtention du titre scolaire sont calculés pour certaines périodes d'observation. Dans le cas du taux de diplomation, ces périodes d'observation sont généralement définies pour représenter 1 et 1,5 fois la durée typique du programme menant à chaque titre scolaire, tandis qu'elles correspondent à 1,5 fois la durée typique du programme dans le cas du délai moyen d'obtention du diplôme⁸. Certaines périodes d'observation sont limitées par la disponibilité des données longitudinales. Par exemple, les taux de diplomation des programmes de premier cycle sont calculés après 4 et 6 ans; donc ces indicateurs ne seraient pas disponibles pour la cohorte de 2015-2016. De plus amples renseignements sur les points temporels/périodes d'observation de la mesure sont inclus dans la définition de chaque indicateur.

Présentation des indicateurs dans les tableaux

Les indicateurs présentés dans cette diffusion sont calculés pour toutes les cohortes disponibles, à des points temporels ou pour des périodes d'observation spécifiques pour chaque titre scolaire. [L'annexe A](#) présente un résumé des cohortes, des indicateurs et des points temporels/périodes d'observation utilisés dans les tableaux actuels.

Il convient de souligner qu'un indicateur ne figure dans les tableaux de données que lorsqu'une cohorte est réellement définie, que l'indicateur est calculé pour un titre scolaire particulier, et que la période d'observation ou le point temporel de mesure choisi est possible pour les années de données disponibles. Autrement dit, s'il n'y a pas suffisamment de données pour calculer un indicateur pour une cohorte donnée, la cellule de cette cohorte demeure vide.

Par exemple, pour un certificat de formation technique ou professionnelle, deux indicateurs sont calculés, soit le taux de diplomation (mesuré 1 an et 3 ans après la première inscription) et le délai moyen d'obtention du diplôme (mesuré 3 ans après la première inscription). Pour la cohorte de 2011-2012, tous les indicateurs sont calculés, mais le taux de diplomation trois ans après la première inscription et le délai moyen d'obtention du titre scolaire ne sont pas calculés pour les cohortes de 2016-2017, de 2017-2018 et de 2018-2019 puisque les données sur ces cohortes ne sont pas encore disponibles. Les cellules de ces cohortes demeurent donc vides.

8. Les périodes d'observation ne sont que des estimations approximatives, puisque la durée des programmes varie selon le titre, la province et le territoire.

Taux de persévérance

Le taux de persévérance se définit comme le pourcentage de la cohorte d'entrée qui était toujours inscrite, à temps plein ou à temps partiel, lors des années qui suivent l'inscription initiale. Dans cette analyse, le nombre d'étudiants persévérants comprend également une petite⁹ proportion d'étudiants qui avaient obtenu leur titre scolaire au moment de la mesure. Cela nous permet de tenir compte de tous les étudiants qui étaient effectivement persévérants pendant une période d'observation, qu'ils aient ou non obtenu leur diplôme.

Les taux de persévérance ont été mesurés à l'automne, un an et deux ans après l'année de l'inscription initiale.

Les taux de persévérance ne sont fournis que pour deux titres scolaires, soit les diplômes de premier cycle et les doctorats. Ces taux ne sont pas présentés pour les titres scolaires suivants parce que les programmes menant à ces titres scolaires sont de plus courtes durées : les certificats de formation technique ou professionnelle, les diplômes de formation technique ou professionnelle et les programmes de maîtrise. Les cohortes, les points temporels de mesure et les titres scolaires pour lesquels les taux de persévérance sont calculés sont résumés à l'annexe A.

Les tableaux sur les indicateurs permettent de déterminer si un étudiant a persévéré dans le programme en vue d'obtenir le même titre scolaire que celui qu'il avait commencé pendant l'année d'entrée dans la cohorte, ou un autre titre scolaire.

Taux de diplomation

Le taux de diplomation, mesuré un certain nombre d'années après l'automne de l'inscription initiale, est le pourcentage d'une cohorte d'entrée qui a terminé un programme menant à un titre scolaire particulier au cours de cette période.

Dans cette analyse, le taux est déterminé en fonction du nombre d'étudiants dont la date d'obtention du titre scolaire est antérieure à la fin de l'année civile. Le taux indiqué est cumulatif puisqu'il comprend les étudiants de la cohorte d'entrée qui ont obtenu leur diplôme pendant l'année civile en cours et les années civiles précédentes.

Les taux de diplomation ont été mesurés pendant une période d'observation représentant 1 fois et 1,5 fois la durée typique du programme menant à chaque titre scolaire. Dans le cas d'un grade de premier cycle, la période d'observation a été fixée à quatre et six ans après l'inscription, car la plupart de ces programmes sont typiquement d'une durée de quatre ans¹⁰. Les périodes d'observation des autres titres scolaires sont décrites en détail à l'annexe A. Les périodes d'observation utilisées pour calculer les taux de diplomation seront prolongées une fois que d'autres années de données longitudinales seront disponibles.

Certains ajustements ont été apportés aux dates d'obtention du diplôme déclarées par les répondants¹¹ afin d'améliorer l'uniformité et la comparabilité entre les établissements. Pour le calcul des indicateurs du taux de diplomation, si un étudiant était à la fois inscrit à une session d'automne et si la date d'obtention de son diplôme survenait lors de la même session d'automne, alors l'année d'obtention de son diplôme était révisée et reportée à l'année civile suivante. Par exemple, un étudiant qui aurait satisfait à toutes les exigences au cours de la session d'automne 2014 et qui aurait obtenu son diplôme en décembre 2014 aurait été inclus dans le taux de persévérance de l'automne 2014-2015 et dans le taux de diplomation de 2015-2016¹². Outre améliorer l'uniformité et la comparabilité, cet ajustement permet de diviser les cohortes des nouveaux inscrits en trois groupes mutuellement exclusifs : ceux qui étaient « encore inscrits », les « diplômés » ou ceux qui étaient « non inscrits, non diplômés », lorsqu'une telle analyse est nécessaire.

9. Par exemple, dans le cas des étudiants de premier cycle et des étudiants au doctorat, la proportion de ces diplômés était inférieure à 0,1 %. Il est possible que des étudiants aient obtenu leur diplôme plus tôt que prévu au terme de leur programme, s'ils avaient déjà obtenu des crédits d'un autre programme ou d'études faites auparavant (antérieures à celles vérifiées dans le but de repérer les nouveaux étudiants) et qui pourraient être compris dans les exigences d'obtention du diplôme. La proportion d'étudiants qui obtiennent leur diplôme après un an est peut-être plus élevée pour les titres scolaires de programmes de courte durée.

10. Certains programmes de baccalauréat peuvent durer trois ou cinq ans. Il est également possible que certains programmes de premier cycle nécessitent d'autres études postsecondaires préalables ou qu'ils soient d'une autre durée. En outre, les programmes menant à certains grades tels que le baccalauréat en éducation sont d'une durée d'un an ou deux et certains établissements les incluent dans les programmes de premier cycle, alors que d'autres peuvent les inclure dans les programmes de premier cycle postérieurs au baccalauréat (exclus de la présente analyse).

11. Le SIEP recueille des données sur la date à laquelle l'étudiant a complété le programme et la date à laquelle il a reçu son diplôme. Puisque cette dernière semble avoir été déclarée de manière plus constante par les répondants, elle a été utilisée pour élaborer ces indicateurs. Dans certains établissements, la date d'obtention du diplôme repose sur la date à laquelle l'étudiant a fini de remplir les exigences relatives à l'obtention du titre scolaire (comme la date de fin du programme), tandis que, dans d'autres, elle repose sur la date de collation des grades ou de diffusion du document attestant de la sanction des études.

12. Cela est conforme à ce que font certaines universités lorsque les étudiants qui terminent leur programme à l'automne après une certaine date n'obtiennent pas leur diplôme (la sanction des études) avant le printemps suivant.

Délai moyen pour obtenir un titre scolaire

L'indicateur du délai moyen pour obtenir un titre scolaire représente le nombre moyen d'années de scolarité écoulées qu'il faut aux nouveaux étudiants pour obtenir un titre scolaire donné. Il examine le nombre d'étudiants diplômés au cours d'une période d'observation précise, tandis que les exigences relatives à l'obtention du titre scolaire sont mesurées à l'aide de la variable GradYear du SIEP¹³.

Il convient de souligner que, dans cette analyse, on a mesuré la durée totale des études avant la diplomation pour chaque étudiant en comptant le *nombre total d'années écoulées* entre l'année de l'inscription initiale et celle de l'obtention du diplôme, plutôt qu'en comptant les *années d'inscription active de l'étudiant* dans un programme menant à un titre scolaire. Par conséquent, tout arrêt des études après l'inscription à un programme et avant l'obtention du diplôme est inclus dans le nombre total d'années jusqu'à l'obtention du diplôme de chaque étudiant.

De plus, le temps écoulé jusqu'à l'obtention du diplôme est mesuré *en années complètes*¹⁴. Autrement dit, dans le cas des étudiants inscrits à l'automne dans des programmes menant à un certificat d'études collégiales de moins d'un an, comme on ne peut jamais calculer un délai d'obtention du diplôme de moins d'un an, le délai moyen d'obtention du diplôme n'est jamais inférieur à un an.

Le délai moyen d'obtention du diplôme pour chaque titre scolaire a été calculé comme la moyenne pondérée de la durée des études de chaque étudiant avant la diplomation pour tous les étudiants qui ont obtenu leur diplôme au cours d'une période d'observation précise.

En termes mathématiques :

$$\text{Délai moyen d'obtention du diplôme} = \frac{\sum_{i=1}^l n_i t_i}{\sum_i n_i}$$

Dans l'équation ci-dessus, n_i représente le nombre d'étudiants qui terminent leur programme menant au titre scolaire en nombre d'années t_i et l représente le nombre total d'années de données sélectionnées à des fins d'observation. Autrement dit, chaque nombre possible d'années scolaires nécessaires pour qu'un étudiant obtienne son diplôme (durant la période d'observation) a été pondéré selon la proportion de diplômés qui ont terminé leur programme à l'intérieur de ce délai. Par extension, les étudiants qui n'ont pas terminé leur programme menant au titre scolaire pendant la période d'observation ont été exclus du calcul du délai moyen d'obtention du diplôme.

Par exemple, si dix étudiants se sont inscrits au départ à un programme de premier cycle à l'automne de l'année universitaire 2011-2012, que quatre d'entre eux ont obtenu leur diplôme à la fin de leur troisième année d'études et que quatre autres ont obtenu leur diplôme à la fin de leur quatrième année d'études, le délai moyen d'obtention du diplôme est de $[(4 \times 3 + 4 \times 4) / 8] = 3,5$ ans pour ces huit étudiants de premier cycle. Dans cet exemple, la période de quatre ans comprise entre l'inscription initiale en 2011 et l'automne 2015-2016 (quatre ans après l'inscription initiale) représente la période d'observation. Les deux autres étudiants ont peut-être abandonné leur programme ou obtenu leur diplôme plus tard, mais, dans un cas comme dans l'autre, ils sont exclus de ce calcul¹⁵.

Dans cette analyse, le délai moyen d'obtention du diplôme est calculé sur une seule période d'observation correspondant à 1,5 ou 2 fois la durée typique du programme pour chaque titre scolaire (voir les détails à l'annexe A).

4.3 Types d'analyses

Divers types d'analyses peuvent être effectués, selon la façon dont les nouveaux inscrits de chaque cohorte sont suivis et selon les variables qui demeurent constantes lorsqu'on détermine la persévérance et l'obtention du diplôme. La liste suivante définit tous les types d'analyses utilisés pour les tableaux de données :

13. La variable GradYear se définit comme l'année à laquelle l'étudiant a obtenu le grade, le diplôme ou le certificat attestant qu'il a terminé le programme, mais les établissements peuvent l'interpréter de différentes façons. Elle représente, soit la date à laquelle les exigences ont été remplies, soit ou la date de collation des grades.
14. C'est parce que les lacunes statistiques du SIEP ne permettent pas d'utiliser les mois de début et de fin du programme, et que la meilleure façon de saisir la durée du programme consiste à l'indiquer en années complètes plutôt qu'en mois.
15. Bien que le délai moyen d'obtention du diplôme calculé de cette façon comporte des points décimaux pour permettre des comparaisons relatives entre les différents sous-groupes de population, les points décimaux ne doivent pas être interprétés comme des mois réels.

1. « Au Canada » : Les étudiants ont été suivis dans le temps pour déterminer s'ils avaient persévéré et/ou terminé leurs études et obtenu le même type de sanction d'études que le titre scolaire suivit lors de leur inscription (p. ex. un diplôme de premier cycle) n'importe où au Canada, même s'ils ont changé de province/territoire, d'établissement ou de domaine d'études.
2. « Changement de titre scolaire » : La persévérance ou l'obtention du diplôme dans un programme autre que celui commencé au moment de l'inscription (aucun détail sur le nouveau titre scolaire), au Canada — comme complément à l'analyse d'un titre scolaire, la proportion d'étudiants qui ont quitté le programme de leur inscription initiale, mais qui ont poursuivi leurs études menant à un autre titre scolaire et/ou obtenu un diplôme dans un autre programme d'études menant à un autre titre scolaire, a également été incluse. Ces indicateurs sont fournis lorsque suffisamment d'années de données sont disponibles¹⁶.
3. « Changements relatifs au domaine d'étude (STGM ou SACHES) » : Changements du regroupement STGM au regroupement SACHES¹⁷ et vice versa — comme complément à l'analyse dans un domaine d'études, la proportion d'étudiants qui ont quitté le domaine d'études commencé lors de l'inscription initiale, mais qui ont poursuivi leurs études menant à leur titre scolaire et/ou obtenu un diplôme dans un autre domaine d'études donnant droit au même type de titre scolaire, a également été incluse. Ces indicateurs sont fournis lorsque suffisamment d'années de données sont disponibles^{18,19}.
4. « Dans la province ou territoire de première inscription » : L'étudiant a été suivi dans le temps pour déterminer s'il a persévéré et obtenu un diplôme pour le même type de sanction d'études que le programme dans lequel il était inscrit au départ, dans la même province ou le même groupe des territoires (même s'il a changé d'établissement d'enseignement ou de domaine d'études). Pour ce niveau d'analyse, les étudiants qui étaient inscrits dans le même programme menant au même titre scolaire au cours de la même année dans plus d'une province ou d'un territoire ont été dénombrés dans chacun d'eux.
5. « Changements relatifs au titre scolaire dans la province ou territoire de première inscription » : La persévérance ou l'obtention du diplôme menant à un titre scolaire autre que celui de l'inscription initiale (pas de détails sur le nouveau titre), dans la province ou le territoire de l'inscription initiale — comme complément à l'analyse d'un titre scolaire, la proportion d'étudiants qui ont quitté le programme de l'inscription initiale, mais poursuivi leurs études en vue d'obtenir un autre titre scolaire et/ou obtenu un diplôme dans un autre programme d'études menant à un autre titre scolaire dans la même province, a été incluse. Ces indicateurs sont fournis lorsque suffisamment d'années de données sont disponibles²⁰.
6. « Dans la province ou territoire et regroupement de domaines d'études (STGM ou SACHES) » : L'étudiant a été suivi dans le temps pour déterminer s'il a persévéré et obtenu un diplôme pour le même type de sanction d'études et le même groupe de domaines d'études (STGM ou SACHES) que le programme dans lequel il était inscrit au départ, dans la même province ou le même groupe de territoires. À ce niveau d'analyse, les étudiants qui étaient inscrits dans le même programme menant au même titre scolaire au cours de la même année dans plus d'une province ou d'un territoire et/ou dans plus d'un groupe de domaines d'études ont été dénombrés dans chacun d'eux.
7. « Changements relatifs au regroupement de domaines d'études (STGM ou SACHES) dans la province ou territoire de première inscription » : Changements d'un regroupement STGM à un regroupement SACHES et vice versa — comme complément à l'analyse du domaine d'études, la proportion d'étudiants qui ont quitté le domaine d'études de leur inscription initiale, mais qui ont poursuivi leurs études en vue d'obtenir leur titre scolaire et/ou qui ont obtenu un diplôme dans un autre domaine d'études menant au même type de sanction d'études, a été incluse. Ces indicateurs sont fournis lorsque suffisamment d'années de données sont disponibles²¹.

16. Dans certains cas, les proportions sont si minimales et la cohorte originale est si petite qu'il faut utiliser ces indicateurs avec prudence.

17. Pour plus des renseignements, voir la [Variante de la CPE 2016 – Regroupements de cannabis STGM et SACHES](#).

18. Dans certains cas, les proportions sont si minimales et la cohorte initiale est si petite qu'il faut utiliser ces indicateurs avec prudence.

19. Pour mesurer les changements de groupe de domaine d'études, on a calculé les indicateurs de la persévérance et de la diplomation en excluant tous les étudiants inscrits à un programme STGM et un programme SACHES du même type de sanction d'études pendant la même année d'inscription.

20. Dans certains cas, les proportions sont si minimales et le nombre initial d'étudiants est si petit qu'il faut utiliser ces indicateurs avec prudence.

21. Dans certains cas, les proportions sont si minimales et le nombre initial d'étudiants est si petit qu'il faut utiliser ces indicateurs avec prudence.

Quelques décisions supplémentaires ont été appliquées dans l'analyse ci-dessus et doivent être mentionnées. La première décision concerne le traitement de plusieurs enregistrements. Les données du SIEP peuvent comprendre plus d'un enregistrement par étudiant pour une année donnée, par exemple, s'il était inscrit dans plus d'un programme menant à un titre scolaire ou dans plus d'un établissement. Pour chaque type d'analyse ci-dessus, les règles déterminant ce qui est considéré être identique (p. ex. la diplomation dans le même programme et/ou dans la même province ou le même territoire) établissent la manière de traiter les enregistrements multiples. Cela signifie que les résultats varient quelque peu selon le type d'analyse ci-dessus et qu'il n'est pas possible de faire des comparaisons strictes en raison du traitement des étudiants qui ont des enregistrements multiples.

Deuxièmement, la petite proportion d'étudiants qui ont poursuivi leurs études ou obtenu leur titre scolaire à l'extérieur de la province ou du territoire de leur inscription initiale n'a pas été dénombrée comme étant des étudiants persévérants ou ayant obtenu un diplôme dans la province ou le territoire d'origine²².

5. Analyse de la qualité

Puisque les établissements dont les données ont été entièrement imputées ne peuvent pas être couplés longitudinalement, tous les établissements pour lesquels il manque des données pendant la période de suivi ont été exclus de cette analyse (voir 5.1, Lacunes statistiques, ci-dessous).

Le nombre d'étudiants dans chaque cohorte d'entrée d'un programme de formation technique ou professionnelle ne devrait pas être comparé dans le temps car les établissements compris dans l'analyse peuvent varier d'une cohorte à l'autre.

La disponibilité des données sur les cohortes d'inscription au niveau collégial²³ varie selon la province ou le territoire, comme il est indiqué ci-dessous.

5.1 Lacunes statistiques

Les données du SIEP comportent certaines non-réponses à l'échelle des établissements pour certaines années, les données des années les plus récentes étant généralement plus complètes. Ces lacunes sont surtout concentrées selon la province ou le territoire et le type d'établissement. Ces lacunes sont imputées et les enregistrements entièrement imputés ont été exclus de cette analyse. Les lacunes touchent donc les cohortes d'entrée et les titres scolaires qui ont été inclus dans les tableaux de chaque province ou territoire. Voir l'[annexe C](#) pour l'impact des lacunes des données sur les indicateurs. Des améliorations des taux de réponse et de couplage pour ces établissements sont constamment apportées et le nombre d'années de données longitudinales augmentera progressivement avec le temps.

Canada

Les lacunes et limites de chaque province ou territoire s'appliquaient aux données sur les indicateurs à l'échelle du Canada. Dans le cas des titres au niveau collégial en particulier, il y avait des lacunes statistiques pour plusieurs provinces ou territoires et années scolaires. Ces lacunes sont indiquées ci-dessous par province ou territoire.

Tout spécialement, il se peut que l'on ne puisse pas faire de comparaison des indicateurs des certificats et des diplômes d'études collégiales entre les cohortes d'entrée parce que les données de certains établissements n'étaient pas disponibles ou que, certaines années, leur qualité était limitée.

Nouveau-Brunswick

Pour les certificats et diplômes d'études collégiales, la première cohorte d'entrée analysée était celle de 2012-2013.

22. Parmi les cinq titres scolaires, toutes les provinces et tous les territoires, la proportion la plus élevée d'étudiants qui ont poursuivi leurs études ou obtenu un diplôme dans leur programme dans une autre province ou un autre territoire était de 6 % chez les étudiants du premier cycle. Pour la plupart des autres titres scolaires et des provinces et territoires, la proportion était de 2 % ou moins.

23. Les certificats de formation technique et professionnelle et les diplômes de formation technique et professionnelle sont considérés ici être des certificats de niveau collégial et des diplômes de niveau collégial pour simplifier l'analyse, même si certains peuvent être offerts à l'université.

Québec

Le Québec n'offre pas de titres scolaires classés dans les programmes de certificat d'études collégiales du SIEP. Il offre plutôt des programmes d'attestation à ce niveau. Les programmes d'attestation n'étaient pas inclus dans cette étude en raison de leur petit nombre dans la plupart des autres provinces et territoires.

De même, les étudiants qui suivaient un programme d'études préuniversitaires au cégep ont été exclus de l'analyse parce que ce type de programme n'est pas classé avec les autres diplômes d'études collégiales et qu'il ne fait donc pas partie des cinq titres scolaires du SIEP qui ont été retenus pour l'étude.

Ontario

Étant donné la disponibilité limitée des données, on n'a pas pu utiliser les données sur les collèges de l'Ontario pour toutes les années scolaires allant de 2009-2010 à 2012-2013 (inclusivement). Cette lacune a une incidence sur les indicateurs nationaux sur les certificats et diplômes de niveau collégial, ainsi que sur ceux des diplômes de premier cycle universitaire, de 2011-2012 à 2014-2015²⁴. Elle a également une incidence sur les enregistrements des étudiants qui commencent un programme de niveau collégial à l'extérieur de l'Ontario et qui le terminent en Ontario.

Manitoba

Pour les certificats et diplômes de niveau collégial, la première cohorte d'entrée analysée était celle de 2012-2013. De plus, des établissements ont été retirés de l'analyse longitudinale pour toutes les cohortes et tous les titres scolaires en raison des lacunes statistiques.

Saskatchewan

En raison des problèmes de rapportage de variables pour certains établissements de la Saskatchewan, la Classification des Programmes d'Enseignement (CPE) n'est pas fiable. Cette lacune affecte les données pour les années 2014-2015 à 2018-2019 du SIEP. Par conséquent, les établissements de la Saskatchewan ont été exclus des analyses exigeant la CPE.

Colombie Britannique

Des établissements ont été exclus de l'analyse longitudinale pour toutes les cohortes et tous les titres scolaires en raison du manque de données.

Territoires

Pour les certificats et diplômes de niveau collégial, la première cohorte d'entrée analysée était celle de 2013-2014. De plus, des établissements ont été retirés de l'analyse longitudinale pour toutes les cohortes et tous les titres scolaires en raison des lacunes statistiques.

5.2 Confidentialité et arrondissement

Toutes les données sont assujetties aux procédures de confidentialité liées à l'arrondissement et à la suppression.

24. Des travaux sont actuellement réalisés à Statistique Canada afin de quantifier la proportion de grades de premier cycle décernés dans les collèges du Canada, et ces données seront disponibles afin de servir de contexte pour les prochaines années.

5.3 Limites

Il importe de tenir compte des limites suivantes lors de l'interprétation des données.

- Les données administratives, comme les données d'enquête, ne sont pas exemptes d'erreurs et d'incohérences. Il pourrait y avoir des différences quant à la manière dont certains établissements déclarent diverses variables ou divers enregistrements de programmes dans le cadre du SIEP. Pour quelques variables, certains établissements pourraient fournir leur meilleure approximation au lieu de ne pas répondre. Les incohérences connues peuvent parfois être réglées en adaptant la méthodologie propre à l'indicateur.
- Couplages inexacts : Il pourrait y avoir un biais potentiel ou des erreurs de mesure dans l'estimation des indicateurs de la persévérance et de la diplomation en raison d'une petite proportion de mauvais couplages entre des enregistrements et de la présence d'enregistrements non couplés parce qu'il manque de l'information sur le couplage.

Annexe A : Sommaire et liste des tableaux

Sommaire des cohortes, des indicateurs et des points temporels utilisés dans les tableaux actuels pour chaque titre scolaire

Sommaire des tableaux

	Certificat de formation technique ou professionnelle	Diplôme de formation technique ou professionnelle	Grade de premier cycle	Maîtrise	Doctorat
Cohortes de nouveaux inscrits (indicateurs montrant où les données sont disponibles)	De 2011-2012 à 2018-2019	De 2011-2012 à 2018-2019	De 2011-2012 à 2018-2019	De 2011-2012 à 2018-2019	De 2011-2012 à 2018-2019
Taux de persévérance mesuré à l'automne	s.o.	s.o.	1 an et 2 ans après l'inscription	s.o.	1 an et 2 ans après l'inscription
Taux de diplomation mesuré à la fin de l'année civile	1 an et 3 ans après l'inscription	3 ans et 4 ans après l'inscription	4 ans et 6 ans après l'inscription	2 ans et 4 ans après l'inscription	5 ans et 6 ans après l'inscription
Délai moyen d'obtention du diplôme mesuré au cours de la période d'observation suivante	3 ans après l'inscription	4 ans après l'inscription	6 ans après l'inscription	4 ans après l'inscription	6 ans après l'inscription
Les taux de persévérance dans différents titres scolaires ou domaines d'études sont mesurés pendant la première année suivant l'entrée pour les étudiants de premier cycle et les doctorants.					
Changement de titres scolaires ou de domaine d'études	Les taux de diplomation dans différents titres scolaires ou domaines d'études sont mesurés au cours de la dernière année pour chaque titre scolaire (c.-à-d. 3 ans pour les certificats collégiaux, 4 ans pour les diplômes collégiaux, 6 ans pour les diplômes de premier cycle, 4 ans pour les diplômes de maîtrise, et 6 ans pour les doctorats).				

Liste des tableaux

Les tableaux des indicateurs suivants sont disponibles pour chaque province ou territoire lorsque les données le permettent :

1. Tableau 37-10-0136 : Persévérance et diplomation des étudiants postsecondaires, au Canada, selon les caractéristiques de l'étudiant
2. Tableau 37-10-0138 : Proportion des étudiants postsecondaires ayant commencé un titre scolaire mais persévéré ou obtenu un titre scolaire différent, au Canada, selon les caractéristiques de l'étudiant
3. Tableau 37-10-0139 : Persévérance et diplomation des étudiants postsecondaires dans un regroupement STGM/SACHES (non-STGM) autre que celui de la première inscription, au Canada, selon les caractéristiques de l'étudiant et le titre scolaire
4. Tableau 37-10-0140 : Persévérance et diplomation des étudiants postsecondaires, dans la province ou le territoire de la première inscription, selon les caractéristiques de l'étudiant
5. Tableau 37-10-0143 : Proportion des étudiants postsecondaires ayant commencé un titre scolaire mais persévéré ou obtenu un titre scolaire différent, dans la province ou le territoire de la première inscription, selon les caractéristiques de l'étudiant
6. Tableau 37-10-0145 : Persévérance et diplomation des étudiants postsecondaires, dans le regroupement STGM/SACHES (non-STGM) et la province ou le territoire de la première inscription, selon les caractéristiques de l'étudiant
7. Tableau 37-10-0146 : Persévérance et diplomation des étudiants postsecondaires dans un regroupement STGM/SACHES (non-STGM) autre que celui de la première inscription, dans la province ou le territoire de la première inscription, selon les caractéristiques de l'étudiant et le titre scolaire

Annexe B : Glossaire

Domaine d'études et Classification des programmes d'enseignement (CPE) de 2016 : La CPE sert à classer les domaines d'études des programmes d'enseignement postsecondaire, en utilisant la [Variante de la CPE 2016 – Regroupements de cannabis STGM et SACHES](#). Dans le cadre des travaux d'analyse, les renseignements de la CPE sont particulièrement utiles lorsqu'ils sont combinés à ceux sur le titre scolaire.

Type de sanction d'études : Le type de reconnaissance officielle décernée pour la réussite d'un programme (p. ex. un grade, un diplôme ou un certificat). Cette définition exclut les certificats de participation.

Reconnaissance officielle : Titre reconnu par une instance officielle, comme un ministère de l'éducation, un conseil des gouverneurs ou un autre organisme nommé par un ministère provincial ou territorial, un ministère provincial, territorial ou fédéral, une association ou un secteur industriel, une commission chargée des programmes d'apprentissage et de métiers, un organisme de réglementation ou une entente de licence.

SACHES : Groupe de domaines d'études (variante de la CPE 2016) qui comprend les affaires et l'administration, les arts et les sciences humaines, les sciences sociales et comportementales, les professions et études juridiques, les soins de santé, l'éducation et l'enseignement, ainsi que les sous-groupes des métiers, des services, des ressources naturelles et de la conservation.

Statut de l'étudiant au Canada : Le statut de l'étudiant au Canada est établi à la fin de la session d'hiver, pendant l'année d'inscription. Les « étudiants canadiens » englobent les citoyens canadiens et les résidents permanents. Les « étudiants étrangers » comprennent les titulaires d'un visa de l'étudiant au Canada, les étudiants non canadiens qui étudient au Canada en vertu d'un autre type de visa, les étudiants non canadiens dont le statut est inconnu et les étudiants qui font des études ailleurs qu'au Canada (p. ex. par Internet).

STGM : Groupe de domaines d'études (variante de la CPE 2016) qui comprennent les sous-groupes Sciences et technologie de la science, Génie et technologie du génie, Mathématiques et informatique et sciences de l'information.

Titre scolaire : Cette variable permet de classer le type de reconnaissance officielle qu'un étudiant a obtenue ou cherche à obtenir (p. ex. grade de premier cycle, maîtrise), selon la [Classification des programmes et des sanctions d'études](#) qui combine essentiellement les deux variables des types de programmes du SIEP (p. ex. programme de premier cycle, programme de maîtrise) et le type de sanction d'études (p. ex. grade, diplôme ou certificat) et crée une catégorie distincte pour les grades professionnels. Certaines combinaisons ont été rebaptisées pour que les utilisateurs de données puissent les repérer plus facilement (p. ex. maîtrise et doctorat).

Type de programme : Classement des programmes fondé sur une combinaison de facteurs tels que l'objet général du programme, le type d'enseignement donné en ce qui concerne le contenu pédagogique et le résultat attendu du programme (p. ex. programme de formation technique ou professionnelle, programme de premier cycle, programme d'études supérieures).

Annexe C : Impacts des lacunes dans les données sur les indicateurs

Il existe deux types de lacunes dans les données qui affectent les indicateurs de la persévérance et de la diplomation des étudiants postsecondaires.

Établissements qui commencent à déclarer après 2009-2010

Le premier type de lacunes dans les données est dû au fait que la déclaration des données a commencé après l'année scolaire de 2009-2010, la première année de données nécessaire pour identifier la cohorte des nouveaux inscrits de 2011-2012. Étant donné que les cohortes des nouveaux inscrits sont définies comme les étudiants inscrits à une année scolaire donnée, mais qui n'étaient pas inscrits à un programme menant au même titre scolaire aucune des deux années précédentes, il est nécessaire d'avoir au moins 3 années de données continues pour identifier une cohorte de nouveaux inscrits et une année additionnelle pour produire les premiers indicateurs de persévérance et de diplomation, un an après l'année d'inscription. Par exemple, si un établissement ne dispose pas de données pour 2009-2010 et 2010-2011, la première cohorte des nouveaux inscrits ne peut être disponible qu'en 2013-2014, puisque deux années de données (2011-2012 et 2012-2013) sont nécessaires pour identifier ces nouveaux inscrits.

Par conséquent, bien que ces lacunes dans les données limitent la possibilité de comparer les cohortes d'entrées entre les années scolaires, elles ont un impact limité sur les indicateurs, en particulier pour les cohortes plus tardives. Ces types de lacunes ont un impact transversal sur les cohortes de nouveaux inscrits pendant les trois années scolaires suivant les premières données valides.

Établissements qui ne déclarent pas pour la période de suivi d'une cohorte des nouveaux inscrits

Le deuxième type de lacunes dans les données concerne les établissements qui ont régulièrement déclaré leurs données pendant au moins 3 ans, mais qui, généralement dans la dernière année de données, n'ont pas déclaré leurs données. Par exemple, ces établissements peuvent avoir des données cohérentes de 2009-2010 à 2016-2017, mais avoir un manque de données en 2017-2018. Ces lacunes ont un fort impact sur les indicateurs de multiples cohortes. En effet, ce manque de données pourrait être confondu avec le statut « non inscrit ». Par exemple, si un établissement qui offre un grade de premier cycle manque ses données pour 2017-2018, plusieurs indicateurs vont être affectés : indicateurs de persévérance pour la cohorte de 2016-2017 (taux de persévérance après un an); indicateurs de persévérance pour la cohorte de 2015-2016 (taux de persévérance après deux ans); les indicateurs de la diplomation pour la cohorte de 2013-2014 (taux de diplomation après quatre ans); et les indicateurs de la diplomation pour la cohorte de 2011-2012 (taux de diplomation après six ans, délai moyen pour obtenir un titre scolaire). Par conséquent, un manque de données en 2017-2018 affecte les indicateurs dans au moins 4 cohortes différentes pour lesquelles un indicateur doit être dérivé au point de mesure de 2017-2018.

Afin de minimiser l'impact d'un établissement manquant sur les indicateurs de la persévérance et de la diplomation, l'établissement est retiré de l'analyse pour toutes les années scolaires afin de conserver la même population longitudinale.